

3

En 2023, la Flandre quitte UNIA.

UNIA est le centre interfédéral pour l'égalité des chances. Il s'agit d'une institution publique indépendante qui lutte contre les discriminations en Belgique².

L'institution est interfédérale, cela signifie que tout·e citoyen·ne belge peut s'y adresser quel que soit le lieu où iel habite ou travaille sur le territoire belge. UNIA résulte d'une coopération entre le fédéral, les régions et les communautés : elle peut donc déployer une action cohérente sur l'ensemble du territoire et traiter chaque citoyen·ne du territoire de la même manière. Elle reçoit un financement de chacun de ces niveaux de pouvoir pour mener à bien ses missions qui sont :

- traiter les signalements de personnes qui se sentent discriminées ou qui ont été témoin de discrimination : si Unia est compétent, il privilégie la conciliation en entendant toutes les parties concernées afin d'aboutir à une solution constructive. Dans certains cas, et uniquement avec votre accord, il peut aller en justice.
- informer et sensibiliser notamment le public, les politiques, les entreprises et organisations via des campagnes, des formations, des outils, des avis et des recommandations, des publications et des statistiques

Lorsqu'ils et elles sont confronté·es à des situations de discriminations, c'est vers UNIA que les citoyen·nes belges portent plainte.

En 2019, à la suite des élections, le nouveau gouvernement flamand a pris la décision de se retirer d'UNIA en 2023. A la place, la Flandre s'est engagée à mettre en place un nouvel institut flamand des droits humains.

En quoi cela nous concerne tou·tes ?

2. « Il existe des critères dits « protégés » par la législation antidiscrimination (lois fédérales, décrets et ordonnances). Cela signifie que toute discrimination basée sur un de ces critères est interdite et punissable. Unia est compétent pour ces critères : les 5 critères dit « raciaux » : prétendue race, couleur de peau, nationalité, ascendance (juive) et origine nationale ou ethnique ; le handicap ; les convictions philosophiques ou religieuses ; l'orientation sexuelle ; l'âge ; la fortune (autrement dit les ressources financières) ; l'état civil ; les convictions politiques ; les convictions syndicales ; l'état de santé ; les caractéristiques physiques ou génétiques ; la naissance ; l'origine et la condition sociale ; la composition de ménage. » (<https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/criteres-de-discrimination>).

« Si vous êtes victime de discrimination dans un bus De Lijn traversant Bruxelles, vous devez vous tourner vers le nouvel institut flamand. Si, en revanche, vous êtes victime à l'arrêt de bus, vous devez vous adresser à Unia.³ »

Côté francophone, on a peu entendu parler de cette décision de la Flandre et des conséquences que cela aurait sur les citoyen·nes belges. Pourtant, ce genre de décision est loin d'être anodine.

En agissant de la sorte, la Flandre rend la lutte contre les discriminations moins efficace, plus complexe sur le territoire belge et les procédures pour les citoyen·nes moins lisibles. Plus pesante aussi dans les finances publiques car financer deux structures est évidemment plus onéreux, sans compter que jusqu'ici la Flandre n'intervenait qu'à hauteur de 10% dans le budget d'UNIA.

Cette « régionalisation des droits humains » signifie que nous n'aurons pas le même accès au droit et à la protection contre la discrimination en fonction de la Région dans laquelle nous vivons. La Flandre pourra édicter ses propres règles, procédures et stratégies d'action. Là où de nombreuses voix s'élèvent pour faire reconnaître et protéger les droits humains de tou·te citoyen·ne où qu'il ou elle vive sur Terre, ce retour à une approche localisée surprend.

Pour UNIA, cela complexifie aussi le travail. Elle va devoir se doter de nouvelles procédures (par ex. pour s'assurer qu'elle est bien compétente pour traiter les demandes qu'elle reçoit de citoyen·nes) et élaborer les bases de collaboration et de suivi des dossiers avec l'institution flamande. On se doute que les premières personnes qui en pâtiront sont celles qui sont les premières concernées par ces situations : retard de traitement des dossiers, renvoi vers l'autre institution, différence de traitement selon le territoire concerné, changements de procédures administratives... Plus globalement, on peut également craindre de perdre une vue d'ensemble des chiffres liés aux discriminations en Belgique.



Un tel choix politique est la porte ouverte à toute une série d'autres révisions des instances publiques en matière de droits humains, d'ailleurs d'autres institutions sont d'ores et déjà dans le collimateur de la Flandre, comme l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes ou encore l'Institut Hannah

Arendt. Plus le Nord, le centre et le Sud du pays auront d'institutions différents, plus leurs manières de fonctionner pourront s'éloigner et plus la division administrative et politique du pays sera facile à faire admettre comme une évidence...voire un fait déjà établi.

Il apparaît clairement que cette décision est avant tout motivée par une stratégie politique et ne servira en rien l'efficacité du secteur concerné. Cette stratégie, fortement portée par la NV-a, s'inscrit dans une dynamique plus large (visant à faire disparaître progressivement l'idée même de la Belgique, en réaffirmant plutôt le caractère flamand ou wallon des choses, qu'il s'agisse de nos institutions, d'hommes et de femmes célèbres, de traditions, etc. Et le mouvement est déjà en amrche puisque les médias flamands (comme francophones) relaient parfois ces propos en parlant par ex. d'«un·e champion·ne flamand·e plutôt que belge»). Incidieusement, cette pratique nous habitue à une nouvelle manière de considérer notre pays....comme deux entités indépendantes.

3. UNIA, Départ de la Flandre : le personnel d'Unia prend la parole, article 14 mars 2022. <https://www.unia.be/fr/articles/depart-de-la-flandre-le-personnel-dunia-prend-la-parole>

SOURCES

<https://bx1.be/categories/news/la-flandre-se-retire-du-centre-pour-legalite-des-chances-unia/>

<https://www.unia.be/fr/a-propos-dunia>

<https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/criteres-de-discrimination>

https://www.rtbf.be/article/douze-personnes-ont-perdu-leur-emploi-apres-le-retrait-de-la-flandre-d-unia-10952966?fbclid=IwAR2Sur6vCQnB5GKJaNk84ECyUIks_eylumwekRLyBQ3MiZ9rbmPvjyBttZs